



Dégâts sur un mur lors d'une manoeuvre

Par Qinlee

Bonjour !

Hier en sortant de chez un client, en manoeuvrant j'ai accidentellement tapé le mur du voisin, seul le crépis a sauté mais cette personne demande réparation (ce qui est légitime). Mon patron me demande de régler 50% de la facture. En a-t-il le droit ?

Je vous remercie d'avance

Par janus2

Bonjour,

Non, ce serait une sanction pécuniaire interdite par le code du travail.

Le véhicule n'est-il pas assuré ?

Par Qinlee

Si, il l'est.

Donc je peux refuser sans crainte ?

Par Qinlee

Peut-il m'obliger à faire marcher mon assurance et pas la sienne ?

Par Isadore

Bonjour,

Qui est propriétaire du véhicule ?

Par Qinlee

Bonjour, mon patron!

Par janus2

C'est l'assurance du véhicule qui doit être actionnée. En aucun cas vous n'avez à payer quoi que ce soit.

Au pire, l'employeur peut vous sanctionner (avertissement, mise à pied, licenciement), mais pas vous demander de payer.

Par Qinlee

D'accord, merci bcp pour votre réponse !